

Délibération n°
2022.012

Séance du 21/09/2022
N° ordre : 02



Nombre de membres

- En exercice : 9
- Présents : 7
- Excusés : 2
- Votants : 8
dont 1 pouvoir

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	8	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**ATTRIBUTION
D'AIDES SOCIALES**

**Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
de Saint-Pantaléon-de-Larche**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le vingt et un septembre deux mil vingt-deux à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 14 septembre 2022

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, André CHASTAN, Élisabeth DEJEAN, Sophie FAGLAIN, Marie-Odile MORIN, Éric ESCLAFER.

EXCUSES : Lydie FERNANDES, Nadine FEUILLADE (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE).

SECRETAIRE : Élisabeth DEJEAN

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2020.015 du 30/11/2021 approuvant le règlement communal d'aide facultative.

Considérant le règlement communal d'aide sociale facultative ainsi approuvé ;

Vu les dossiers de demandes d'aides proposés par l'Assistante sociale ;

Vu l'exposé de Madame la Vice-présidente du C.C.A.S sur ces dossiers ;

Au vu des éléments des dossiers et après les avoir examinés, le C.C.A.S :

- **DECIDE d'attribuer les aides financières suivantes :**

N° Bénéficiaire	Objet de la demande	Montant attribué	VERSEMENT DIRECT AU CREANCIER
AS2022/009	Leçons de conduite	800,00 €	START and GO
AS2022/010	Electricité	420,00 €	ENGIE
AS2022/011	Fioul	600,00 €	BEYNAT ROCHE
AS2021/003	Fioul	600,00 €	BEYNAT ROCHE

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 22 septembre 2022,

Le Président,



Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Date de publication et de
notification : 22/09/2022